

► communiqué de presse

08.02.2012

La Protection civile procédera à l'enlèvement du cachalot échoué à Heist

Correspondant: Ellen Probst

T: 02 500 25 88

E-mail: Ellen.probst@ibz.fgov.be

F: [numéro de fax]

La Protection civile procédera à l'enlèvement du cachalot échoué à Heist

BRUXELLES, 8/02/2012. – Demain, le jeudi 9 février, l'unité opérationnelle de la Protection civile de Jabbeke assurera l'enlèvement du cachalot qui s'est échoué aujourd'hui sur la plage de Heist. Le cachalot mesure plus de 13 mètres de long et pèse 20 à 30 tonnes. Des analyses scientifiques sont encore réalisées aujourd'hui sur le cadavre du cétacé. Demain, la Protection civile pourra procéder à l'enlèvement du cachalot.

La Protection civile découpera d'abord le cachalot avec précaution et le transportera ensuite vers une unité de traitement située à proximité. La Protection civile utilisera notamment une grue excavatrice de l'unité opérationnelle de la Protection civile de Liedekerke, ainsi que des véhicules 4x4 permettant de rouler sur la plage.

Six unités opérationnelles

La Protection civile offre son aide à la population lors de petites et grandes catastrophes. Elle vient en renfort aux services de secours et de police avec des moyens lourds et spécialisés. La Protection civile compte actuellement plus de 1600 membres, parmi lesquels près de 600 professionnels et plus de 300 volontaires du noyau. Ils travaillent en six unités opérationnelles réparties sur l'ensemble du territoire belge.

La Protection civile fait partie de la Direction générale Sécurité civile du Service public fédéral Intérieur. Elle intervient à la demande du ministre de l'Intérieur, d'un gouverneur, d'un bourgmestre, d'un service incendie ou de la police.

www.protectioncivile.be



Rue de Louvain 1
1000 Bruxelles

T 02 500 21 11
F 02 500 21 28

